

## Règlement Trails de la Vanoise 2018

### Organisation

SiBo Conseil, prestataire de l'Office de Tourisme de Pralognan la Vanoise, organise les Trails de la Vanoise 2018 : le Trail de l'Inuit (20 janvier 2018), le Week-end Tour des Glaciers de la Vanoise (30 juin et 1 juillet 2018), la Trace du bouquetin (29 juillet 2018) et le Weekend Tour de la Grande Casse (25-26 août 2018).

### Conditions d'admission

Les courses sont réservées aux coureurs entraînés aux trails de montagne, en bonne condition physique et aptes à courir seuls pendant plusieurs heures en autonomie sur des sentiers escarpés, à plus de 2000m d'altitude. Il est obligatoire d'être en possession d'une assurance couvrant d'éventuels frais de recherche et de rapatriement.

### Annulation et remboursement

Uniquement pour raisons médicales, à justifier par un certificat médical, le coureur pourra bénéficier d'un report d'inscription pour une autre course des Trails de la Vanoise (hors Tour des Glaciers de la Vanoise). Pour en bénéficier, la demande devra être adressée par mail à [s.bonnet@siboconseil.com](mailto:s.bonnet@siboconseil.com) ou par courrier à : « SiBo Conseil, 665 Route de la Combe, 38560 Jarrie » au plus tard 1 mois avant la course. Aucun remboursement ne sera effectué.

### Mise hors course

Tout participant pourra être exclu par le Comité de course si celui-ci juge l'attitude du coureur inapproprié ou contraire à l'éthique de la course, et en particulier :

- Absence ou falsification de dossard
- Absence du matériel obligatoire
- Retard au départ de la compétition
- Non pointage aux postes de contrôle
- Refus de se faire examiner par un médecin
- Pollution et dégradation des sites traversés (coupes de sentier, jet de détritrus)
- Dépassement du temps maximal autorisé aux postes de contrôles

### Matériel obligatoire

Matériel commun à toutes les courses : **un gobelet pour les ravitaillements**. Dans leur démarche écoresponsable, les Trails de la Vanoise ne prévoient plus de gobelets jetables pour les ravitaillements.

### Éthique et environnement

Les Trails de la Vanoise se déroulent dans un cadre préservé, en périphérie et au cœur du Parc national de la Vanoise. Les nuisances sonores devront être limitées et tout coureur vu en train de jeter des déchets, de couper des sentiers sera disqualifié.

### Assurance

L'organisation possède une assurance responsabilité civile souscrite auprès de GAN Assurances (Vizille). Les coureurs licenciés devront présenter leur licence avant la course. Il est obligatoire d'être en possession d'une assurance couvrant d'éventuels frais de recherche et de rapatriement. Pour ceux qui n'en posséderaient pas, il est possible de souscrire à une assurance de 48 heures auprès du Club Alpin Français.

### Sécurité

Des postes de sécurité seront implantés sur plusieurs points du parcours. Ces postes seront en liaison avec le PC course. Des équipes médicales seront présentes sur le parcours. Les médecins et les secouristes officiels seront habilités à retirer le dossard et mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

## **Météo**

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit, de passer sur un parcours de repli, d'arrêter l'épreuve en cours et/ou de modifier les barrières horaires.

## **Contrôle-Abandon**

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité et de sécurité de l'épreuve. En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou contrôle le plus proche et lui remettre son dossard.

## **Classements et récompenses**

Des récompenses seront attribuées aux 5 premiers des classements scratch hommes et femmes.

## **Droits à l'image**

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

## **Loi informatique et liberté**

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 juin 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant. L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contact à ses partenaires, sauf refus signifié du concurrent.

### Conditions générales

Tout coureur s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

## **Conditions d'admission**

- Pour les licenciés :

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire : soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass'Running, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;

Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/index/acteurs-du-sport/lesfederations/liste-des-federations-sportives-2742>), sur laquelle doit apparaître, par tous les moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ;

Soit d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation

- Pour les non-licenciés :

Photocopie ou scan du certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition. Le bulletin d'inscription papier ou informatique sur lequel vous acceptez les conditions du règlement suivant.

L'organisation se réserve le droit de refuser un justificatif non valide.

Règlement TRAIL « Pralo vu du ciel »  
Dimanche 1 juillet 2018

Le Trail ***Pralognan Vu du Ciel*** est ouvert à toute personne née en 1998 et avant (catégorie « Espoir » de la Fédération Française d'Athlétisme).

### **Inscriptions**

Tarif : 30€.

Les droits d'inscription comprennent la participation à la course, la sécurité médicale renforcée, la sécurité technique, la dotation d'inscription (cadeau participant dans la limite des stocks et tailles disponibles), un bon de 10€ pour un repas dans nos restaurants partenaires.

### **Remise des dossards et briefing**

Les dossards seront remis le samedi 30 juin 2018 de 13h30 à 17h30 et le dimanche 1<sup>er</sup> juillet de 6h30 à 7h30 à la Salle Polyvalente de Pralognan-la-Vanoise. Un briefing OBLIGATOIRE aura lieu 15min avant le départ de la course dans l'aire de départ.

### **Information parcours**

- ✓ Départ et arrivée : Place de la Mairie Pralognan-la-Vanoise
- ✓ Heure de départ : 8h00
- ✓ Distance : 30km | Dénivelé : 1750m +
- ✓ Altitude min : 1410m | Altitude max : 2680m

### **Ravitaillements et barrières horaires**

- ✓ Refuge du Roc de la Pêche (km 9), ravitaillement liquide, barrière horaire à 10h15 (retour à pied au village),
- ✓ Le Col des Saulces (km 15), ravitaillement liquide et solide, barrière horaire à 12h30 (retour à pied au village).
- ✓ La Montagne (km 25), ravitaillement liquide.

Tout coureur hors délais aux barrières horaires sera arrêté et mis hors classement. L'organisation se réserve le droit à travers son équipe (serre-files, secouristes, ...) de mettre hors course un concurrent jugé non apte à finir la course.

### **Équipement obligatoire**

- Gobelet réutilisable
- Réserve d'eau 0,75 litre minimum
- Réserve alimentaire
- Couverture de survie
- Coupe-vent imperméable (selon conditions météorologiques)
- Téléphone portable
- Bâtons autorisés tout le long de la course